

5^c. Journal du Lot 5^c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

CAHORS ville.....	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes.....	»	»	8 fr.
Autres départements.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance.

Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. GOUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (à la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

LETTE DE PARIS

Pendant que certaines annoncent à grand fracas qu'elles vont enfin se marier, telle la belle Otero qui après vingt ans d'exil à Paris, trouve encore preneur et va, dit-elle, faire célébrer en l'église de la Madeleine la cérémonie religieuse d'un mariage aussi tardif qu'inattendu, d'autres s'en vont discrètement, silencieusement, modestement, comme elles avaient vécu, sans tapage, sans bruit, sans tralala.

Ces réflexions, nous nous les faisons l'autre jour à Paris, alors que sous la pluie un modeste cortège s'acheminait vers le cimetière Montparnasse.

Derrière le corbillard — en nous comptant — il y avait cinq personnes.

Et cependant celle qui s'en allait ainsi avait tenu pendant des années entre ses mains la volonté d'un homme et le sort de tous ceux qui comptaient sur lui, amis ou solliciteurs.

Celle que l'on enterrait ce jour-là n'était autre que Madame Léonie Léon, morte à la suite d'une cruelle opération, laissant la plus curieuse et la plus documentaire correspondance sur tous les événements et sur presque tous les personnages de 1872 à 1882.

En somme c'est toute l'histoire politique de la troisième République pendant dix ans. On a vu que Mme Loris-Gambetta interdit toute publication sans le consentement de la famille. C'est une note concertée. On nous fait savoir qu'il sera fait peut-être prochainement de ces lettres, une publication.

Le nom de Mme Léonie Léon avait fini par s'effacer de la mémoire de la foule, qui, cependant, l'avait obstinément associé, et non sans une mystérieuse ampleur, à la mort de Gambetta. C'était cette femme — l'amie très chère et très fidèle — qui était aux Jardies, à ses côtés, quand par maladresse le tribun se blessa. Notre amour du romanesque a fait alors de ce simple accident une tragédie domestique ; malgré tout ce qu'on en sait aujourd'hui de formel, de précis, de décisif, il y a encore des esprits tournés vers le merveilleux pour soutenir que c'est Mme Léonie Léon qui a été la cause ou même l'agent de la catastrophe.

Ce qui n'était déjà plus un secret pour certains des familiers de Ville-d'Avray, c'était l'attachement de Gambetta pour cette amie, la solidarité éprouvée et réciproque d'un lien et la souffrance du tribun de n'en pouvoir faire loyalement et joyeusement l'aveu. C'est que le cœur avait ses raisons que la raison d'Etat longtemps s'était refusée à connaître.

Une fois la semaine, à l'hôtel de la Chaussée d'Antin ; où se tenaient les bureaux de la République Française, arrivait dans la voiture fermée, conduite par le cocher Luis, une dame inconnue, qui montait en hâte aux appartements particuliers du « patron ».

Ces soirs-là, dans la salle à manger, sans invités, les petits plats étaient mis dans les grands, et le tête-à-tête n'allait pas sans quelque cérémonie. Plus tard on sut que la visiteuse furtive de 1877 était la fille d'un officier supérieur d'artillerie, un instant attaché à la personne du duc d'Orléans. Il avait deux filles ; Léonie, la plus jolie, était la cadette. Orpheline de son père — l'officier succomba à un mal tragique — Mlle Léonie Léon vivait en 1871 à Paris avec sa mère.

Très enthousiaste, elle se prit d'une admiration exaltée pour l'homme qui avait tenu dans la défense nationale un rôle prépondérant. Malgré les rebuffades de la tante Massabie, hargneuse aux jupes qui rôdaient autour de son grand homme, fléchissant cette vigilante inquiète, elle parvint à être admise auprès de Gambetta.

Elle était intelligente, instruite, distinguée ; une liaison s'ébaucha, si cachée qu'il fallut le drame de Ville-d'Avray pour que sa révélation fran-

chit le cercle des confessions amicales.

« On avait deviné vaguement, a écrit un confident, qu'il y avait au cœur de Gambetta une affection de longue date. C'était tout. On apprit, après le jour fatal, qu'il y était toujours resté fidèle et l'on se rappela qu'à certains jours il se dérobait. On comprit qu'il allait rendre les visites qu'il recevait. C'est dans ces entretiens intermittents avec M^{me} Léon, que Gambetta trouva un repos d'esprit nécessaire à sa vie active et dévorante. C'est pour l'avoir plus complet qu'il préleva plus tard, sur la petite fortune qui lui était arrivée si à propos par la République Française, les quelques milliers de francs nécessaires pour acheter les Jardies. »

L'habitude était ainsi à la veille de recevoir sa consécration officielle. Cependant des familiers se refusaient encore à y croire. En mai 1881, Arnaud de Riégue, faisant allusion aux bruits qui circulaient, dans les milieux parlementaires, du prochain mariage de Gambetta, écrivait à un ami.

« Comment vous tombez dans des panneaux pareils ? Eh bien, si nous ne devons faire la noce, vous et moi, que le jour où le « protecteur » comme vous dites, se mariera, nous serions joliment embêtés tous les deux. »

Rien n'était plus vrai cependant. La résistance au projet matrimonial venait de l'amie elle-même qui disait à Gambetta « Un homme en votre situation ne peut pas épouser sa maîtresse ».

Elle céda enfin et le mariage allait être célébré quand la mort absurde vint briser la vie de l'homme dans lequel la France et la République avaient trouvé le plus chaleureux, le plus patriote défenseur.

Une heure après sa mort, M^{me} Léon quittait les Jardies et disparaissait pour toujours ; s'en allant cacher sa douleur, comme elle avait caché ses heures de joie et d'amour.

Chambre des Députés

Séance du 20 novembre 1906.

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

M. Georges Berry dépose un projet de loi ayant pour but de demander à la Chambre d'apporter des modifications partielles à la loi sur le repos hebdomadaire.

Il demande l'urgence pour cette proposition qui tend essentiellement à laisser aux municipalités le soin de fixer, d'accord avec les syndicats patronaux et ouvriers, les dérogations aux principes du repos hebdomadaire.

M. Viviani dit que le ministre attend la décision du Conseil municipal qui délibère sur cette question : il repousse l'urgence.

M. Lévaux dit que les ouvriers tiennent à l'observation rigoureuse de la loi : il combat l'urgence.

M. Maujan demande le renvoi de la proposition de M. Berry à la Commission du travail.

M. Rozier estime que les craintes exprimées par M. Berry sont chimériques et que l'urgence de ce projet en doit être rejetée.

M. Beauregard au contraire soutient qu'il est nécessaire que des garanties soient données aux commerçants contre les interprétations abusives et que le gouvernement public, le plus tôt possible, les 3 règlements d'administration publique prévus par la loi : il votera l'urgence réclamée par M. Berry.

M. Puech combat l'urgence. Le renvoi à la Commission du travail est adopté par 453 voix contre 4 et l'urgence est repoussée par 349 voix contre 3.

Et la séance est levée.

Sénat

Séance du 20 novembre 1906

PRÉSIDENCE DE M. A. DUBOST

M. Boissy d'Anglas dépose et lit le rapport sur la proposition tendant à or-

donner le transfert des cendres d'Emile Zola au Panthéon.

L'urgence est déclarée par 144 voix contre 90.

M. Gaudin de Villaine développe son interpellation sur la politique générale du Cabinet.

Il dit que cette politique n'est pas faite pour ramener dans le pays la concorde et la confiance.

Il fait la critique du discours de M. Viviani et blâme M. Clemenceau d'avoir appelé au ministère M. Pichon et le général Picquart.

M. Clemenceau répond à M. Gaudin de Villaine : en quelques phrases il met la question au point et réfute les diverses assertions apportées par le sénateur cléricale.

Il proteste contre les insinuations que ce dernier a faites au sujet du général Picquart qui est un bon soldat en même temps qu'un grand citoyen.

Quant à la question des inventaires, M. Clemenceau affirme que la loi sera appliquée.

Le Sénat par 203 voix contre 32 vote un ordre du jour de confiance au gouvernement.

Le Sénat reprend la discussion du projet concernant la saisie-arrêt des salaires : les articles 7 et 8 du projet sont votés ; et la suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

Et la séance est levée.

PRÉSIDENCE DE M. DUBOST

Séance du 21 novembre 1906

Le Sénat aborde la discussion du projet franco-suisse déjà voté par la Chambre.

M. Fougère vient combattre le projet, qui aura pour effet de bouleverser notre régime économique. Le Sénat, dit-il, n'ignore pas que nous sommes liés avec l'Allemagne depuis le traité de Francfort par une convention qui assure à chacun des deux pays le traitement de la nation la plus favorisée. Ce n'est donc pas seulement la Suisse, mais l'Allemagne et d'autres pays encore qui vont profiter de la convention.

M. Viger, président de la commission du budget, répond que la convention franco-suisse est un tout dont on ne peut isoler telle ou telle disposition particulière que l'on déclare dommageable à une industrie spéciale. Or, comme on ne peut admettre que l'on déclenche une guerre de tarifs entre les deux pays, il faut accepter le traité tel quel.

M. Méline dit qu'il ne pourra donner son adhésion à la convention. Elle comprend, en effet, des sacrifices qu'il ne croit pas pouvoir accepter parce qu'ils nous coûteraient trop cher.

M. Albert Gérard, rapporteur, reconnaît le bien fondé de certaines critiques adressées à cet arrangement, mais la commission n'était pas chargée de refaire le traité ; elle ne pouvait que répondre à cette question : faut-il conclure un traité avec la Suisse ou bien faut-il rompre avec cette puissance ?

La commission n'a pas cru devoir prendre une pareille responsabilité.

Le rapporteur indique les avantages appréciables que nous avons pu obtenir de la Suisse à la suite des négociations très difficiles et conclut en demandant au Sénat de voter le traité tel qu'il est apporté par le gouvernement.

Après quelques mots de MM. Gomot et Touron, M. Doumergue, ministre du commerce, insiste pour que le Sénat accepte le projet.

La convention est adoptée.

Et la séance est levée.

EN RUSSIE

Exécutions

Trois fauteurs de désordres de Tokoun et un agitateur de Windau ont été exécutés le 20.

Agression à main armée

Le 19, plusieurs pillages ont eu lieu sur les lignes de chemin de fer de Moscou à Yaroslav et de Moscou-Kiew-Voronège. Les matelots qui se sont récemment enfuis de la prison de Cronstadt ont réussi à gagner Pétroussk.

Les agressions à main armée con-

tinuent à Saint-Petersbourg et à Moscou. Hier, à Moscou, un agent de police réprimandé par le commissaire s'est enfui en tirant un coup de carabine sur ce dernier. Le commissaire de police n'a pas été atteint.

Mauvaise humeur

Les cléricaux ne sont pas revenus de la mauvaise humeur que leur a causée M. Briand quand il a rappelé comment les évêques de France, dans leur première réunion, s'étaient prononcés pour l'acceptation des associations cultuelles prévues par la loi de Séparation.

Un de leurs principaux représentants a d'ailleurs cherché à contester l'allégation du ministre. Mais, mis au pied du mur, il s'est dérobé, ne voulant pas aller jusqu'à opposer une dénégation formelle à ce qu'il savait être vrai.

Cet incident n'a fait que confirmer avec plus d'éclat une révélation qui n'avait point jusqu'à présent de caractère officiel. Désormais personne ne peut plus ignorer que l'Encyclique ou, pour appeler le clergé français à la révolte, le Pape déclarer s'appuyait sur le vote des évêques, repose entièrement sur une audacieuse falsification de la vérité.

Assurément, cette histoire n'est pas glorieuse pour la Papauté. Cette dernière avait le droit de dire qu'elle repoussait l'avis de l'épiscopat français et qu'il ne lui paraissait pas possible d'admettre la loi, mais qu'il était indigne d'elle d'user de duplicités et de recourir au mensonge pour justifier son attitude.

Ceci pourtant présente un avantage pour les républicains. La précaution du Vatican, cette précaution inutile, n'établit-elle pas que le Saint-Siège se rendait si bien compte du libéralisme de la loi qu'il n'a osé en condamner l'application qu'en se réfugiant derrière la prétendue décision des évêques ?

Jamais — et surtout après le discours de M. Briand — le cléricisme français ne parviendra à se dégager de l'infériorité morale qui résulte pour lui de cet acte initial, entaché de fourberie, qui enlève à sa cause toute justice et toute loyauté aux yeux de l'opinion publique.

Le Château contre la Cure

Lors des inventaires, les paroissiens de La Verrie (Vendée) s'avisèrent d'entasser dans leur Eglise des fagots et des jarres pleines d'eau sale pour « recevoir » le percepteur qui jugea prudent de ne pas opérer. Depuis, le sanctuaire demeura encombré de ces munitions de siège. L'abbé Chabrand, curé du lieu, s'en voulut débarrasser, soutenu par les habitants, et autorisé à ce faire par l'évêque de Luçon. Jarres nauséabondes et bois pourris furent jetés dehors. C'est alors que le châtelain du lieu, M. de Kerrenoal, intervint et réussit à obtenir le déplacement du curé, à quoi les fidèles répondirent en annonçant leur intention, si cette mesure n'était pas rapportée, de fonder une association culturelle. L'évêque, poussé par M. de Kerrenoal et par M. Paul Bourgeois, le maire, tourna la difficulté en obligeant l'abbé Chabrand à demander sa retraite. Le prêtre obéit et s'en alla.

Depuis, une agitation fébrile règne dans le village. Des manifestations tumultueuses s'y produisent journellement. Le Conseil municipal avait même démissionné à l'exception du maire M. Bourgeois, ancien doyen de la Chambre des députés, et de son adjoint le châtelain.

Des élections ont eu lieu dimanche : tous les conseillers protestataires ont été réélus à 500 voix sur 516 inscrits.

Pour la première fois peut-être dans ce bourg, où régnait le soir une très vive exaltation, on a chanté la Marseillaise.

Rien de neuf Ici-Bas

Sisowath, roi du Cambodge, ayant vu chez nous des ballons, sourit. Les ballons ? Mais on les connaît au Cambodge depuis un siècle !

Et voici le conte populaire Cambodgien qui en fait foi. Sisowath aime le rappeler.

Monsieur le Pleureur, ne faisant autre chose que pleurer dès son enfance, fut chassé par ses parents. Obligé de gagner sa vie, le Pleureur n'eut plus le temps de pleurer, il partit pour des expéditions lointaines, et, quand il revint couvert de gloire, il sut plaire à la plus jolie fille de tout le royaume : ils se fiancèrent. Le roi, jaloux, s'en irrita, et le Pleureur dut se réfugier dans un pays voisin, gouverné par une reine. Or, en y débarquant, il aperçut dans les airs une sorte de maison, avec, au-dessous, un palanquin où se tenait une femme. On lui dit : « La reine est là, dans les airs. » — « Est-ce donc la reine des oiseaux ? » riposta le Pleureur.

La maison descendit et vint se reposer à terre. Dès que le Pleureur se nomma, la reine lui fit beaucoup d'honneur et promit de l'aider dans sa vengeance contre le roi qui lui avait volé sa jolie fiancée. Elle arma plusieurs ballons, et cette escadre aérienne se mit en route pour le Cambodge, pays du Pleureur. Arrivés au-dessus du palais du mauvais roi, les ballons s'arrêtèrent.

Le roi, très étonné, accourut et le Pleureur s'amusa d'abord à le narguer. « Monte si tu peux ! lui cria-t-il. Quant à moi je te criblerai d'injures et, ensuite, je te criblerai de flèches ! »

Le roi s'imagina qu'il n'avait qu'à réclamer une grande échelle pour atteindre cette maison mobile. Mais pris d'un accès de folle rage en haut de l'échelle impuissante, il tomba à terre et se tua.

Alors les ballons s'abaissèrent pour atterrir, émerveillés, les princes et le peuple acclamèrent comme roi Monsieur le Pleureur, qui fit connaître à son pays la merveilleuse invention des maisons qui vont dans les airs. Répétons-le : rien de très neuf sous le soleil.

Le Comte charbonnier

Berlin n'a pas d'autre histoire. On ne savait ce qu'était devenu le comte de Schadow.

On vient de le découvrir dans le chantier de charbon du chemin de fer de Gorlitz.

Les Schadow ne figurent pas dans le Gotha, mais leur noblesse est authentique. Le comte était officier de cavalerie. Il menait la vie à grandes guides. Il avait écurie, palais, bijouterie, et, bel homme, dépensant sans compter, très aimé des femmes, faisait toutes les folies pour elles, il s'endetta jusqu'au cou. Alors ses camarades, qui avaient aidé à vider sa bourse, lui tournèrent le dos. Ses parents le mirent à la porte.

Poursuivi par ses créanciers, objet de plusieurs plaintes auprès du colonel et du général, mis en disponibilité, un jour il disparut. D'aucuns croient qu'il était allé faire peau neuve aux Etats-Unis. Point.

Un matin, il se présenta dans le chantier comme ouvrier et s'y fit embaucher. Il porte les sacs de charbon et gagne 27 francs par semaine. Il est heureux, chante en travaillant, joue du violon quand la tâche est finie et pour rien au monde ne reviendrait à Berlin.

Peau Neuve

Il y a quelques temps de hardis voyageurs de locomotives arrêtaient un train dans l'Oklahoma et obligeaient tous les voyageurs à descendre pour les dévaliser. Ce sont des mœurs courantes dans certaines parties de l'Amérique.

Tout le monde s'y rappelle les exploits de Franck Jennings, qui était il y a onze ans, à la tête d'une bande de ce genre. Il fut condamné à cinq ans de prison, mais n'en fit que deux. Son frère, Al. Jennings, s'en tira tout aussi heureusement.

Convaincu de meurtre, il n'échappa point aux travaux forcés à perpétuité, mais il bénéficia de la générosité du président Roosevelt et sa peine expira au bout de cinq ans. Tous deux sont en liberté aujourd'hui ; ils ont fait peau neuve. Franck vient d'épouser une héritière, miss Bunyan, qui écrit des romans et va publier un volume où elle racontera les expéditions de son mari.

Celui-ci de même que son frère Al., avant d'entrer dans la carrière des vols de grand chemin était officier de justice et avait même rempli les fonctions d'accusateur public. Ils ont au sortir de la prison, ouvert une étude, défendant la veuve et l'orphelin devant les tribunaux et voient s'augmenter leur clientèle.

Franck a été chargé tout dernièrement comme *deputy marshal* de poursuivre un des « compagnons de la Lune » pris en flagrant délit de cambriolage et il l'a « salé » d'importance.

Il prend une part très active à la politique et a été l'agent électoral de M. Hearst qui combat ouvertement Roosevelt. Il ne lui a manqué que quelques voix pour être nommé délégué de l'Oklahoma à la Convention constitutionnelle.

Quant à Al., il est considéré comme l'un des hommes de loi les plus habiles de l'endroit. Voilà donc deux repris de justice, ex-forçats, honorés de toute la confiance publique.

Il n'y a que là-bas que cela se voit.

RÉCLAME PITTORESQUE

Les annonces ont parfois du pittoresque.

En voici, par exemple, quelques-unes, d'hier :

« Monsieur riche, ayant horreur du fromage, épouserait demoiselle ou veuve, éprouvant la même répulsion et ayant un très gros chignon. »

Au moins, si la dame au gros chignon répand ses cheveux, ce ne sera pas dans du macaroni.

« Dame caractère violent, demande bonne à tout faire. »

« Dame caractère violent, désire épouser monsieur riche, aimant à être dominé. »

La bonne à tout faire s'est-elle présentée, courbant un front résigné ? On ne sait. Mais le mari se trouva, sans doute, car le même journal publia, deux jours après, l'annonce suivante :

« Monsieur aimant à être dominé épouserait dame au caractère violent. »

« A vendre un homme pétrifié, qu'on croit être un amiral anglais, mort en Patagonie, il y a environ deux cents ans. » Intéressante occasion.

« Mme W... serait heureuse d'apprendre la mort de son mari ou ce qu'il est devenu. »

« M. S..., fourreur, a l'honneur de prévenir sa nombreuse clientèle qu'il fabrique les toques et jaquettes pour dames avec leurs propres peaux. »

Grosse économie évidemment.

INFORMATIONS

Les inventaires

Les opérations des inventaires ont été reprises mardi dans plusieurs départements, la loi de séparation devant recevoir son application dès le 10 décembre.

En prévision d'incidents que les cléricaux ne manqueraient pas de soulever, des troupes ont été envoyées dans les endroits où les inventaires allaient avoir lieu.

A Versailles, à Armentières, à Marseille, dans le Vaucluse, dans le Jura,

des bagarres sont produites, et dans l'Hérault la population cléricale a provoqué des désordres violents.

Dans l'église de Pignan, notamment, du soufre enflammé a été jeté par une bande d'énergumènes fanatiques et des soldats ont été blessés.

Malgré ces résistances, les opérations ont été faites et de nombreuses arrestations ont eu lieu.

M. Chéron visite les casernes

M. Henry Chéron, sous-secrétaire d'Etat à la guerre, a visité inopinément mardi, à l'heure de la soupe, la caserne de Labour-Maubourg. M. Chéron a parcouru les cuisines et les réfectoires, il a goûté à la soupe puis au pain et a critiqué la qualité défectueuse de ce dernier.

Le sous-secrétaire d'Etat a visité ensuite l'infirmerie, la cantine, et les locaux disciplinaires; il a interrogé longuement les officiers sur les œuvres sociales organisées dans leurs corps et pris de nombreuses notes.

Une circulaire de M. Viviani

Voici le texte d'une circulaire confidentielle adressée aux préfets par M. Viviani, ministre du travail :

« Je suis informé que, dans un grand nombre de villes, la concurrence faite par les commerçants qui n'observent pas le repos hebdomadaire à ceux qui se sont soumis sans délai à la nouvelle loi tend à provoquer la réouverture le dimanche des magasins de ces derniers. Il est indispensable de ne pas laisser se perpétuer un semblable état de choses et de le considérer que si les faits qui ont été portés à ma connaissance venaient à se reproduire, la responsabilité des divers services chargés du contrôle serait gravement engagée.

« A l'effet de faire cesser cette concurrence illégitime, vous devez informer sans aucun délai les agents placés sous vos ordres que les demandes d'autorisation adressées au préfet en vertu de l'article 8 de la loi, non plus que les recours au conseil d'Etat contre le refus de ces autorisations n'ont aucunement pour effet de suspendre l'obligation du repos hebdomadaire tant que le préfet n'a pas statué : le pétitionnaire n'acquiert aucun droit nouveau du fait qu'il a formulé une demande.

« Quant au conseil d'Etat, il n'a d'autre effet que de suspendre la décision du préfet, c'est-à-dire de laisser le chef d'établissement qui a demandé l'autorisation dans la situation de droit où il se trouvait avant cette décision.

« Il y aura lieu, également, d'exiger l'application de la loi aux membres de la famille du patron, lorsqu'ils seront véritablement ses employés ou ouvriers ou qu'ils remplacent effectivement les employés ou ouvriers de cet établissement qui prennent leur repos ».

Une interpellation

M. Rozier, député socialiste de Paris, a annoncé au gouvernement qu'il se proposait de l'interpeller sur les arrestations illégales, d'après lui, effectuées dimanche dernier au cours des manifestations en faveur du repos hebdomadaire.

M. Clemenceau étant retenu au Sénat, la date de la discussion de cette interpellation sera sans doute réservée.

Le « Non Expédit »

On sait qu'à la suite de l'interdiction formelle du pape, les catholiques italiens s'abstenaient de prendre part aux luttes politiques. En réalité, depuis l'avènement de Pie X, le non expédit n'existait presque plus en fait, puisque les catholiques ont pris part

aux dernières élections italiennes, où ils ont, d'ailleurs violemment combattu les candidats démocratiques.

On annonce maintenant que le pape prépare la rétractation solennelle et officielle du non expédit afin de devenir, lui aussi, une puissance politique et glisser son influence dans la vie parlementaire de l'Italie.

Une source chaude dans un Gave

On sait la vogue considérable que vont à Cauterets la source de Mauhourat, surnommée la « Vichy des Pyrénées ». L'affluence des baigneurs à la grotte d'où jaillit le griffon, sur les bords du Gave, est telle que la commission syndicale de Cauterets a fait commencer dès la fin de la saison, des travaux d'embellissement aux abords de la célèbre buvette.

C'est ainsi que le niveau du Gave a été baissé de plus d'un mètre pour permettre de jeter les fondations d'un large mur qui doit soutenir la terrasse et le nouveau pavillon.

Grand fut l'étonnement des ouvriers de voir que l'eau du Gave était chaude, et plus grande encore fut la stupeur de voir apparaître, dès que le niveau du Gave fut abaissé, une large faille dans le granit, par où, depuis des siècles, s'écoulait en plusieurs petites cascates une source excessivement chaude et de saveur nettement sulfureuse.

L'administration préfectorale s'est émue et a envoyé immédiatement un ingénieur des mines, pour, conformément à l'obligation de la loi, vérifier les travaux de protection de la source, prélever des échantillons aux fins d'analyse et interdire tout travail de nuire dans le périmètre de protection de la nouvelle fontaine chaude.

Les qualités de la source de Mauhourat sont, nous l'avons dit, trop précieuses pour que l'on ne prenne pas toutes les précautions possibles pour sauvegarder et conserver cette source voisine qui aura peut-être les mêmes vertus.

Une pêche miraculeuse

Une grande barque de pêche, « La Perle », de Cancale se trouvait en pêche dans la baie d'Erquy, sur le banc des Ruinais. Les pêcheurs s'apprêtaient à remonter à bord le filet traîné à l'arrière du bateau, quand soudain ils éprouvèrent une résistance inaccoutumée. C'était en perspective la pêche miraculeuse. Aussi l'équipage tout entier se précipita-t-il au travail. Stupeur : le filet apparut à la surface de la mer entièrement rempli de pieuvres. Le nombre de celles-ci a été évalué au moins à 1.500. Certaines étaient pourvues de tentacules dépassant 2 mètres de longueur. La situation ne laissait pas d'être angoissante : il fallait décharger le filet des dangereux poulpes, et éviter d'être enserrés par leurs tentacules. A un moment donné, les pieuvres couvrirent un des côtés de la barque de leurs terribles laminières. Le patron n'eut que le temps de crier l'ordre de couper le câble reliant le chalut à la barque.

Les huit pêcheurs, armés de haches, tranchèrent la corde du chalut, et échappèrent ainsi à une submersion, qui sans cette mesure eût été inévitable. Il fut ensuite possible de débarrasser les flancs du bateau de celles des pieuvres qui avaient eu le temps de s'y attacher. Un certain nombre d'entre elles furent recueillies à bord, et livrées au bateau terre-neuvier « Consonne », qui s'en servira comme appât de pêche. Quant au filet, il est complètement perdu, et c'est un gros dommage pour le malheureux patron.

Petites Nouvelles

Le Congrès national argentin pour la guérison de la lèpre s'est ouvert mardi à Buenos-Ayres.

Trois fonctionnaires chinois sont arrivés à Berlin pour étudier le système d'organisation de la police, afin de réorganiser la police en Chine d'après la méthode allemande.

La *Correspondance* apprend que l'évêque d'Avila et son clergé ont protesté contre la mise en scène de la *Virgine d'Avila* (Sainte Thérèse) la belle œuvre de Catulle Mendès : une fête religieuse exploitée suivie d'une procession publique a été décidée. Un appel est adressé à tous les catholiques espagnols pour signer un message de protestation.

Une forte secousse de tremblement de terre suivie d'une autre plus faible a été ressentie aux environs de Sienna.

Cinquante-deux cas de peste se sont déclarés la semaine dernière dans l'île Maurice, causant 30 décès.

M. Carnegie, le milliardaire américain, va dit-on consacrer 5 millions par an pour la cause de la paix internationale.

CHRONIQUE LOCALE

L'ex-frère Gilard-Corbeau

Pour rire, s'il veut rire, le lecteur n'a qu'à se payer le *Quercinois*, y savourer la prose de C. Moy et essayer de tirer une conclusion de la multitude des mots, des qualificatifs que cet intéressant collaborateur du *Quercinois* y dépose.

La blague est un vaste champ où l'imagination fertile peut se donner libre cours, mais encore faut-il que cette blague pour être goûtée et efficace, s'exerce de façon aimable, enjouée et jamais grincheuse.

Or, depuis que nous avons publié la bonne nouvelle que l'abbé Cabanel avait quitté la paroisse de St-Rémy, C. Moy ne décolère pas ; farouche défenseur des prêtres attaqués il a cru voir dans notre information une atteinte portée à l'honneur de ses protégés, et caché, tout comme un corbeau dans la plus sombre encoignure d'une salle de catho, il nous tend le poing, nous menace des claques sacerdotales, à tel point, qu'effrayés, nous avons répondu sinon par un *mea culpa* au moins par un geste de soumission résignée.

Cette attitude n'a pas suffi et de plus belle l'ex-frère Gilard qui signe C. Moy continue... Qu'il continue longtemps, puisqu'en ces temps de calme plat, cela nous fait de la copie !

Mais au sujet de l'ex-desservant de St-Rémy, qui vient de faire dans les chefs-d'œuvre littéraires du collaborateur du *Quercinois*, ces expressions de cataplasme, méningite, plaies ! C'est tout un relent de laboratoire, cela !

Voyons C. Moy, s'il s'agit du cas de l'ex-desservant de St-Rémy ; ce cas est-il gênant pour vous ? nous ne le pensons pas ; vous avez l'air de savoir sortir facilement d'embarras pour vous sortir de ce cas.

Sans doute, nous comprenons bien que ce qui a gêné C. Moy, c'est de lui demander qui il était, et de vouloir bien se faire connaître.

C. Moy n'a pas admis pareille impertinence de notre part ; de là sa colère et le déballeage de ses qualificatifs coutumiers : mouquetaine, fanaron, paladin, franc-maçon, etc., etc.

Oui, faut-il que la Franc-Maçonnerie gêne ces messieurs du confessionnal

et leurs amis ; faut-il que les Franc-Maçons soient des adversaires redoutables pour que C. Moy, porte-parole des cathos, les attaque avec une virulence qui hélas ! ne produit aucun effet !

Mais pour revenir à l'incident que, d'après C. Moy, nous avons provoqué, eh bien oui, l'abbé Cabanel n'est plus desservant de St-Rémy ; eh bien oui, nous sommes prêts à recevoir des prêtres fatigués de nos injures (11?) les claques promises par l'ex-frère Gilard !

Nous ne nous dérobon pas : eh donc, allez-y gaiement.

Et ici, un point, car nous avons reçu d'un de nos amis une lettre relative à l'affaire « du potard ».

Dans cette lettre, notre ami, un F., qui habite Paris, écrit sous la signature LUI dans le *Journal du Lot* quelques articles qui pourront intéresser et C. Moy et « le potard ».

LOUIS BONNET.

Votes de nos Sénateurs

Sur l'urgence sur la proposition relative à la translation des cendres d'Emile Zola au Panthéon les votes de nos sénateurs ont été :

Pour : M. Cocula.

Contre : M. BÉRAL.

M. Rey s'est abstenu.

C'est logique ! M. Béral ne pouvait voter en faveur de l'hommage que la France républicaine a voulu rendre à l'illustre écrivain, au grand Français que fut Zola.

Tous les honnêtes gens tenaient à ce que cet hommage fut rendu. M. Béral ne pouvait être en si bonne compagnie.

Quant à M. Rey, toujours chèvre et chou, lapin et carotte, il ne change pas et ce n'est pas de ce jour sur le tard de sa vie politique, qu'il saura prendre une attitude franche et nette.

Sur l'ordre du jour de M. Maurice Faure, en faveur du gouvernement, à la suite de l'interpellation Gaudin de Villaine, nos sénateurs ont voté :

Pour : MM. Cocula et Rey.

M. Béral s'est abstenu.

Cette fois c'est le tour de l'ex-ermite de Pechfumat de se tenir en équilibre sur la corde.

Il y a remplacé M. Rey qui, pour un coup, a voulu donner un « encouragement » à M. Clemenceau.

Tant d'intérêt entre-t-il dans le foie de ces deux rênégats de la politique républicaine ! Eh oui, malgré leur sympathie pour les cléricaux, leurs électeurs, ils essayent, par des pirouettes savantes, de se concilier, tantôt l'un, tantôt l'autre, les faveurs des ministres ; car tous deux travaillent pour le même compte.

L. B.

Vale !

Ce soir, jeudi par l'express de 2 h., 40 M. Héli-Devals, ancien préfet du Lot et contrairement à ce qui avait été annoncé, non encore nommé trésorier payeur général, est parti pour Paris.

Sur le quai de la gare, par courtoisie, la plupart des chefs et employés de l'Administration préfectorale étaient réunis.

Des saluts, des adieux administratifs ont été échangés et le train est parti en route pour la Capitale.

Et les 500 francs que l'on espérait pour le bureau de bienfaisance sont partis avec.

Vale !

L. B.

Association cultuelles dans le Lot

La *Dépêche* publie le fillet suivant à la chronique de Cahors :

Préoccupé d'assurer, conformément à la loi du 9 décembre 1905, la dévolution des biens des églises de la commune de Catus et l'exercice du culte catholique, le conseil municipal de Catus, réuni dimanche dernier pour la session de novembre, sur notre proposition, décidé hors séance de se constituer en association cultuelle.

Des statuts de cette nouvelle A. C. vont être incessamment élaborés et seront déposés dès que ceux qui voudront participer aux frais du culte auront été « tapés » et qu'on saura sûrement de quoi il retourne.

Une pareille décision émanant d'une assemblée dont la majorité des membres ne saurait être taxée de cléricale, pourra surprendre quelque peu certains de nos amis, tandis que nos adversaires voient déjà dans cet acte une machination machiavélique et nous prêtent de noirs desseins.

Sans vouloir, à l'instar du renard à la queue coupée, inciter les autres communes du département à imiter cet exemple, nous pensons, après mûres réflexions que, dans nos pays où les populations sont attachées aux pratiques religieuses et y tiennent profondément, sauf à ne pas les payer trop cher, les municipalités républicaines auraient tout intérêt à organiser elles-mêmes les cultuelles.

De cette façon, MM. les curés, dont on aurait assuré le vivre et le couvert, ne pourraient plus crier à la persécution et les cultuelles municipales auraient, en cas de difficultés avec les desservants, un autre poids soit auprès de l'autorité épiscopale, soit auprès des populations qu'elles représenteraient, que les cultuelles formées avec les anciennes fabriques.

Nous livrons pour aujourd'hui, sauf à y revenir, ces quelques réflexions à tous nos amis. — M. C.

Hôpital-Hospice de Cahors

Legs Teysseire

La Commission spéciale, instituée par M. Teysseire de Touzac, suivant testament olographe du 12 mai 1870 à l'effet d'allouer une somme de cinq cents francs au père ou à la mère d'une nombreuse famille, s'est réunie mercredi dernier à l'Hôpital-Hospice de Cahors.

Le bénéficiaire de ce legs pour l'année 1906 est M. Soulié Alexis, charbon à Puy-l'Evêque, père de huit enfants vivants.

Sous-Préfecture

M. Béguillet, sous-préfet de Figeac, est nommé secrétaire-général de l'Aude.

M. Boissonnade, sous-préfet de Forcalquier est nommé sous-préfet de Figeac.

Au 7^e

Aujourd'hui à deux heures de l'après-midi a eu lieu dans la cour de la caserne Bessières la présentation de jeunes soldats au drapeau du régiment.

Le colonel Roca a prononcé une allocution patriotique puis, après les sonneries d'usage, a eu lieu un défilé des troupes de la garnison.

Le reboisement

Nos lecteurs savent que la municipalité de Cahors, d'accord avec l'Administration forestière, décida de procéder au reboisement des coteaux du Lot, et que les crédits demandés par l'Administration forestière furent votés.

La plantation de sapins, épicéas et

sapins d'Autriche est aujourd'hui commencée.

Sous la direction de MM. Sirven architecte municipal, Rollès, chef de l'équipe municipale et du brigadier forestier, une équipe de 8 personnes, (4 hommes et 4 enfants) est occupée depuis lundi à cette plantation dans le domaine communal du Falhal.

La plantation sera faite sur les coteaux du Pech d'Angely, dès que celle du Falhal sera terminée.

Nous rappelons que l'Administration forestière accorde des avantages relativement importants aux propriétaires de coteaux en friches dénuées, stériles dans le but de favoriser le reboisement.

Actuellement, autour de Cahors, des terrains de grande étendue, — ravagés par le phylloxera, sont totalement abandonnés et partant improductifs.

Les propriétaires de ces terrains, auraient donc tout intérêt à s'adresser à l'Administration forestière ou, à Cahors, à M. Sirven, délégué de la municipalité, pour profiter des avantages offerts par l'Administration forestière.

Conseil départemental

Le Conseil départemental de l'enseignement primaire se réunira le 29 novembre à 10 heures du matin dans une des salles de la Préfecture.

Nos Compatriotes à Paris

L'Assemblée générale des *Enfants de Frayssinet (Lot)*, en résidence à Paris, qui devait avoir lieu le 25 novembre, est fixée définitivement au samedi 15 décembre prochain, à 8 h. du soir, à la mairie du VI^e arrondissement, place St-Sulpice.

Nous engageons vivement tous nos compatriotes du Lot et leurs amis à assister à cette fête de famille où il leur sera fait le meilleur accueil.

La soirée commencera par le *Concert* dont nous donnons ci-dessous le programme et se continuera par un *bal* des plus brillants.

Nos compatriotes revivront ainsi tout un soir cette bonne vie du pays natal qu'ils célèbreront dans leurs chants et dans leurs danses ; ils feront ainsi leur devoir de bons et fidèles Quercynois.

La fête aura lieu sous la présidence de M. Roussel, conseiller municipal de Paris, assisté de M. Frédéric Marrou, doyen et conseiller municipal de Frayssinet.

PROGRAMME DU CONCERT

1^{re} Partie

- Orchestre (50 exécutants).
- Lou Pissodou (M. X.), J. Cazes.
- a) La Vivandière, B. Godard.
- b) Les Gas d'Islande, (M^{lle} Brière), A. Holmès.
- Le Calé, (poésie), (M^{lle} J. Lafforgue, Borge), J. Lafforgue.
- Moun biel Quercy, (M^{lle} J. Lafforgue, Paris), J. Lafforgue.

avec accompagnement de l'orchestre.

2^e Partie

- Orchestre.
- Le poète compositeur, (Georges Gérard, dans ses œuvres).
- Monologues (M. Goldfern).
- Orchestre.
- Physique amusante (M. X.).
- Orchestre, Moun biel Quercy.

L'Orchestre sera dirigé par M. Sabbath, professeur de musique.

Le piano sera tenu par M^{me} Gérard.

Le concert de théâtre

Nous lisons dans le *Réveil du Lot*, à la suite du compte rendu du concert de dimanche :

Quelques jeunes *loustics* de l'aristocratie de notre ville ont cru de bon ton de lancer sur les spectateurs des per-

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 17

URSULE MIROUËT

Par H. DE BALZAC

PREMIÈRE PARTIE

LES HÉRITIERS ALARMÉS

La culture des fleurs dans le jardin, la musique, les plaisirs de son tuteur, et tous les petits soins qu'Ursule lui rendait, car elle avait soulagé la Bouguiv en s'occupant de lui, remplissaient les heures, les jours, les mois de cette existence calme. Néanmoins, depuis un an, quelques troubles chez Ursule avaient inquiété le docteur ; mais la cause en était prévenue, qu'il n'en avait inquiété que pour surveiller la santé. Cependant cet observateur sagace, ce profond praticien drut apercevoir que les troubles avaient eu quelque retentissement dans le moral. Il espionna maternellement sa pupille, ne vit autour d'elle personne digne de lui inspirer de l'amour, et son inquiétude passa.

En ces conjonctures, un mois avant le jour où ce drame commence, il arriva dans la vie intellectuelle du docteur un de ces faits qui labourent jusqu'au tur le champ des convictions et le retour-

ment, mais ce fait exige un récit succinct de quelques événements de sa carrière médicale, qui donnera, d'ailleurs, un nouvel intérêt à cette histoire.

Vers la fin du XVIII^e siècle, la science fut aussi profondément divisée par l'apparition de Mesmer que l'art le fut par celle de Gluck. Après avoir retrouvé le magnétisme, Mesmer vint en France, où depuis un temps immémorial les inventeurs accouraient faire légitimer leurs découvertes. La France, grâce à son langage clair, est en quelque sorte la trompette du monde.

Si l'homéopathie arrive à Paris, elle est sauvée, disait dernièrement Hahnemann.

— Allez en France, disait M. de Metternich à Nall, et si l'on s'y moque de vos bosches, vous serez illustre.

Mesmer eut donc des adeptes et des antagonistes aussi ardents que les piccinistes contre les gluckistes. La France savante s'émut, un débat solennel, gouverné. Avant l'arrêt, la faculté de médecine proscrivit en masse le prétendu charlatanisme de Mesmer, son baquet, ses fils conducteurs et ses théories. Mais, disons-le, cet Allemand comprit malheureusement sa magnificence découverte par d'énormes prétentions pécuniaires. Mesmer succomba par l'incertitude des faits, par l'ignorance du rôle que jouent dans la nature les fluides

impondérables alors inobservés, par son incapacité à rechercher les côtés d'une science à triple face. Le magnétisme a plus d'applications ; entre les mains de Mesmer, il fut, par rapport à son avenir, ce que le principe est aux effets. Mais, si le trouver manque de génie, il est triste pour la raison humaine et pour la France d'avoir à constater qu'une science contemporaine des sociétés, également cultivée par l'Egypte et par la Chaldée, par la Grèce et par l'Inde, éprouva dans Paris, en plein XVIII^e siècle, le sort qu'avait eu la vérité dans la personne de Galilée au XVII^e siècle, et que le magnétisme y fut repoussé par les doubles atteintes de gens religieux et des philosophes matérialistes, également alarmés. Le magnétisme, la science favorite de Jésus et l'une des puissances divines remises aux apôtres, ne paraissait pas plus prévu par l'Eglise et par les disciples de Jean-Jacques et de Voltaire, de Locke et de Condillac. L'Encyclopédie et le clergé ne s'accordaient pas de ce vieux pouvoir humain qui sembla si nouveau. Les miracles des convulsionnaires, étouffés par l'Eglise et par l'indifférence des savants, malgré les écrits précieux du conseiller Carré de Montgeron, furent une première sommation de faire des expériences sur les fluides humains qui donnent le pouvoir d'opposer assez de forces intérieures pour annuler les douleurs

causées par des agents extérieurs. Mais il aurait fallu reconnaître l'existence de fluides intangibles, invisibles, impondérables, trois négations dans lesquelles la science d'alors voulait voir une définition du vide. Dans la philosophie moderne, le vide n'existe pas. Dix-pieds de vide, le monde croule ! Surtout pour les matérialistes, le monde est plein, tout se tient, tout s'enchaîne et tout est machiné. « Le monde, disait Diderot, comme effet du hasard, est plus explicable que Dieu. La multiplicité des causes et le nombre incommensurable de jets que suppose le hasard, expliquent la création. Soient donnés l'Énéide et tous les caractères nécessaires à sa composition, si vous m'offrez le temps et l'espace, à force de jeter les lettres, j'atteindrai la combinaison *Énéide*. » Ces malheureux, qui défiaient tout plutôt que d'admettre un Dieu, reculaient aussi devant la divisibilité infinie de la matière que comporte la nature de forces impondérables. Locke et Condillac ont alors retardé de cinquante ans l'immense progrès que font en ce moment les sciences naturelles sous la pensée d'unité due au grand Geoffroy Saint-Hilaire. Quelques gens droits, sans système, convaincus par des faits consciencieusement étudiés, persévérèrent dans la doctrine de Mesmer, qui reconnaissait en l'homme l'existence d'une influence pénétrante, dominatrice d'hom-

me à homme, mise en œuvre par la volonté, curative par l'abondance du fluide, et dont le jeu constitue un duel entre deux volontés, entre un mal à guérir et le vouloir de guérir. Les phénomènes du somnambulisme, à peine soupçonnés par Mesmer, furent dus à MM. de Puy-séguir et Deleuze ; mais la Révolution mit à ces découvertes un temps d'arrêt qui donna gain de cause aux savants et aux railleurs. Parmi le petit nombre de croyants se trouvèrent des médecins. Ces dissidents furent, jusqu'à leur mort, persécutés par leurs confrères. Le corps respectable des médecins de Paris déploya contre les mesmériens les rigueurs des guerres religieuses, et fut aussi cruel dans sa haine contre eux qu'il était possible de l'être dans ce temps de tolérance voltairienne. Les docteurs orthodoxes refusaient de consulter avec les docteurs qui tenaient pour l'hérésie mesmérisme. En 1820, ces prétendus hérésiarques étaient encore l'objet de cette proscription sourde. Les malheurs, les orages de la Révolution n'éteignirent pas cette haine scientifique. Il n'y a que les prêtres, les magistrats et les médecins pour hair ainsi. La robe est toujours terrible. Mais aussi les idées ne seraient-elles pas plus implacables que les choses ? Le docteur Bouvard, ami de Minoret, donna dans la loi nouvelle, et persévéra jusqu'à sa mort dans la science à laquelle

il avait sacrifié le repos de sa vie ; car il fut une des *bêtes noires* de la Faculté de Paris. Minoret, l'un des plus vaillants soutiens des encyclopédistes, le plus redoutable adversaire de Deslon, le prévôt de Mesmer, et dont la plume fut d'un poids énorme dans cette querelle, se brouilla sans retour avec son camarade ; mais il fit plus, il le persécuta. Sa conduite avec Bouvard devint lui causer le seul repentir qui pût troubler la sérénité de son déclin. Depuis la retraite du docteur Minoret à Nemours, la science des fluides impondérables, seul nom qui convienne au magnétisme, si étroitement lié par la nature de ses phénomènes à la lumière et à l'électricité, faisait d'immenses progrès, malgré les continuelles raileries de la science parisienne. La phrénologie et la physiognomie, la science de Gall et de Lavater, qui sont jumelles, dont l'une est à l'autre ce que la cause est à l'effet, démontrèrent aux yeux de plus d'un physiologiste les traces du fluide insaisissable, base des phénomènes de la volonté humaine, et d'où résultent les passions, les habitudes, les formes du visage et celles du crâne.

(A suivre)



La Femme de demain

Dans le dernier numéro des *Annales*, le maître psychologue Marcel Prévost trace ce curieux portrait de la femme future, telle que l'évolution des mœurs l'annonce et la prépare :

Premièrement (à moins d'une réaction qui serait, du reste, temporaire), la galanterie, dans l'ancien sens français du mot, s'amoindrira, disparaîtra. Elle est déjà hors de mode. Les femmes proclament qu'elles n'y tiennent pas et les hommes, très pressés — l'on sera de plus en plus pressé, — ne se font pas avertir deux fois. Je crois qu'il sera bien porté, pour les femmes, de se montrer assez indifférentes aux hommages galants. Elles goûteront plutôt les compliments sur leur intelligence, — comme il fut un temps où elles aimaient à passer pour de belles âmes, pour des cœurs sensibles épris de la nature. L'amour sera plus hypocrite, un peu honteux de lui-même. On railera légèrement les amoureux...

Par contre, les hommes et les femmes ayant, de plus en plus, les mêmes habitudes et les mêmes métiers, il est probable qu'il se fera des unions où le « sentiment » n'aura que peu de part, et qui pourront, cependant, être très cordiales et très durables. On aura des ménages où les conjoints seront deux associés, — réunis par l'estime réciproque et l'intérêt bien entendu. On peut s'attendre à voir réduire le rôle de la passion dans la vie de la femme. La femme sera plus avisée et plus égoïste : il faut à la passion de l'abnégation et de l'aveuglement.

De même, j'opinerais à prévoir que la femme du vingtième siècle sera de moins en moins une mère follement tendre. Nous observons le fait chez nos voisins d'outre-Manche, certainement plus proches que les races latines de l'état social de demain. Le foyer sera moins chaud et moins clos. L'enfant s'empressera de le quitter dès qu'il pourra chercher au dehors la liberté et l'argent ; et la mère s'accoutumera à chérir plus raisonnablement (c'est-à-dire avec moins d'ardeur et nerveuse dilection) cet enfant résolu à la quitter bientôt pour toujours.

Enfin, le sens du mot « honneur », appliqué à la femme, se modifiera peu à peu. Participant aux professions publiques, les femmes développeront en elles le sens de la responsabilité. Elles prendront (enfin !) leur propre parole au sérieux. Elles acquiescent des sermons en matière d'argent, vis-à-vis des hommes ; beaucoup les ignorent aujourd'hui...

Ainsi, beaucoup plus d'intelligence avec un goût plus vif d'indépendance ; moins de passion avec moins de pudeur ; un sens avisé des intérêts personnels ; un sage égoïsme n'excluant pas la sympathie durable pour l'homme ; moins de charme et plus de sécurité, moins de tendresse et plus de raison : dans un tel sens, je crois, s'opère lentement la transformation de la femme contemporaine. Nous pouvons dire que, peut-être, la femme du vingtième siècle verra aboutir en elle cette lente transformation. Mais il sied d'ajouter modestement que rien n'est moins sûr ; qu'il suffit, par exemple, d'une guerre ou d'une nation latine remporterait un triomphe éclatant pour changer le sens de l'évolution ; et qu'enfin ceux-ci sont bien sûrs d'eux-mêmes qui osent dire :

— Le mouvement féministe ne se heurtera pas à des difficultés politiques analogues à celles que le socialisme a rencontrées. Marcel PRÉVOST.

Innovation de l'Imprimerie Phototypique E. BERNARD

14-15, Rue de la Station, COURBEVOIE

Avez-vous une photographie ? la vôtre ou celle de vos parents, de vos enfants, de vos amis, de votre château, villa, maison, de votre cheval, chien, chat, etc., etc.

Pour avoir sa reproduction sur cent cartes postales il suffit de l'envoyer franco à M. E. Bernard, Imprimeur-Editeur, avec la somme de 5 francs.

On peut aussi faire ces cartes d'après un dessin, une aquarelle ou un objet dont on désire la reproduction.

Elles peuvent être faites en carte pleine, en demi-carte, médailles, etc.

Les ordres sont exécutés au fur et à mesure de leur réception dans un délai de 15 jours à un mois.

Les documents doivent parvenir franco. Retour des documents à la charge du client.

Le port des cartes est fixé à 0 fr. 50 par 100.

Le prix d'une inscription ou d'une légende est de 1 franc pour cent cartes.

Adresser les commandes : Librairie E. Bernard, 1, rue de Médecins et 8-9-11, Galeries de l'Orléans, Paris.

Chemin de fer d'Orléans

Voyages dans les Pyrénées Tarif G. V. n° 103 (Orléans)

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursions comportant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le Centre de la France et les Stations balnéaires des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

1^{er} ITINÉRAIRE
Prix des billets : 1^{re} cl. 164 fr. 50 ; 2^e cl. 123 fr.

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Laruns-Eaux-Bonnes, Pau, Puyô-Bayonne-Dax, ou Puyô-Dax, Bordeaux, Paris.

2^e ITINÉRAIRE
Prix des billets : 1^{re} cl. 163 fr. 50 ; 2^e cl. 122 fr. 50

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse (1), Paris (via Montauban-Cahors-Limoges ou via Figeac-Limoges).

3^e ITINÉRAIRE
Prix des billets : 1^{re} cl. 164 fr. 50 ; 2^e cl. 123 fr.

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne-Puyô-Pau ou Puyô-Pau, Laruns-Eaux-Bonnes, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse (1), Paris (via Montauban-Cahors-Limoges ou via Figeac-Limoges).

Durée de validité : 30 jours (non

compris le jour du départ), avec faculté de prolongation.

(1) Les voyageurs peuvent effectuer le parcours de Toulouse-Matabiau à Carcassonne et retour, moyennant un supplément de 12 fr. 50 en 1^{re} classe et de 9 fr. en 2^e classe.

Les billets du parcours additionnel ci-dessus peuvent être demandés, soit au commencement du voyage, en même temps que le billet-circulaire, soit à Toulouse-Matabiau, au moment du passage dans cette gare.

Ces billets additionnels n'augmentent pas la durée de validité du billet-circulaire auquel ils viennent se joindre.

Excursions

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

1^{er} itinéraire : 1^{re} classe 86 fr. — 2^e classe 63 fr. — Durée 30 jours, avec faculté de prolongation.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande et retour à Paris, via Blois ou Vendôme, ou via Angers et Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

2^e itinéraire : 1^{re} classe 54 fr. — 2^e classe 41 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Langeais et retour à Paris, via Blois ou Vendôme.

Ces billets sont délivrés toute l'année à Paris aux gares d'Orléans (quai d'Orsay et Ansterlitz), aux bureaux succursales de la Compagnie séance tenante et à toutes les autres gares et stations du réseau d'Orléans pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

Vient de paraître

A la Librairie DELSAUD
RUE DE LA MAIRIE, CAHORS
LE GRAND ANNUAIRE DU LOT pour 1907

CONTENANT LES PRÉVISIONS DU TEMPS par MAINTRAILLES, d'Issoire (Puy-de-Dôme) Illustré de plus de 500 gravures précédé d'une notice Historique

Antoine de Gourdon

Gouverneur de Cahors sous Henri IV et de liste et dates des

FRAIRIES OU FÊTES LOCALES DU DÉPARTEMENT DU LOT
Le propriétaire gérant : A. COUESLANT

CENTRAL-GARAGE R. WILCKEN

69, BOULEVARD GAMBETTA

Voitures d'occasion disponibles

Voiture MORS, 16 HP, 4 cyl. All. Magnéto. 4 vit. Tom. dém. 5 pl. dais, glaces. Rem. à neuf.
Voiture RICHARD-BRASIER, 12 HP., 2 cyl. Magnéto. Tonneau, 4 pl. dais et glaces.
Voiture MORS, 8 HP., 2 cyl. Magnéto. Tonneau, 4 pl., dais et glaces.
Voiture UNIC (G. Richard et Co.), 4 cyl. Magnéto. Entrée latérale.
Voiture PANHARIS-LEVIASSOR, 15 HP. carb. Krebs. Entrée lat., pare-brise, cap. amér. Voitures légères neuves, SIZAIR et NAUDIN, à prendre à l'usine fin mai.
Voiture électrique légère ULMANN. Facilité de charge pour les accumulateurs.

Par suite de conventions spéciales avec des Agences de Paris, je puis fournir aux personnes désirant acheter une voiture automobile, une liste mentionnant les occasions les plus avantageuses pour toutes les marques.

Stock du pneu L'ÉLECTRIC avec leurs gommes comprimées réalisant une économie de 50 %.

Grande Pharmacie DE LA CROIX-ROUGE

BOULEVARD GAMBETTA EN FACE LE THÉÂTRE CAHORS

LA MIEUX APPROVISIONNÉE DE LA RÉGION

PRIX LES PLUS RÉDUITS

PHARMACIE SPÉCIALE pour la préparation des ordonnances

Medicaments de premier choix Fournisseurs : POULENG, DAUSSE, KNORR, BAYER, etc.

DIRECTEUR : Paul GARNAL

Pharmacien de 1^{re} classe. Diplômé de l'École supérieure de Pharmacie de Paris. — Ancien pharmacien adjoint de l'Assistance publique de Paris. — Ancien Chef du Laboratoire d'analyses de la Pharmacie Commerciale de France, rue Drouot, Paris.

HUILE de FOIE de MORUE de NORWÈGE Vins de QUINQUINA, KOLA, COCA titrés Objets de PANSEMENTS & d'HYGIÈNE BANDAGES - BAS à VARICES DOUCHES D'ESMARCK, etc., etc.

Remises importantes à tous les fonctionnaires.

PÉTRIN MÉCANIQUE

à cuve tournante en bois

donnant les meilleurs résultats Nombres références. — Simplicité PRIX RÉDUITS

On demande un représentant actif et sérieux pour la vente dans le Lot, Lot-et-Garonne, Tarn-et-Garonne.

S'adresser à M. LOTZ fils de l'Ainé, constructeur à Nantes.

FONDÉ EN 1879 L'ARGUS de la PRESSE

le plus ancien bureau de coupures de journaux 14, Rue Drouot, 14 PARIS

il est dépouillé par jour, 10,000 journaux ou revues du monde entier;

publie l'Argus des Revues, mensuel

édite l'Argus de l'OFFICIEL

contenant tous les votes des hommes politiques et leur dossier public.

L'Argus de la Presse recherche dans tous les périodiques les articles passés, présents, futurs. Adresse télégraphique : ACHARBURE-PARIS Adresse téléphonique : 102-62

Écrire au Directeur, 14, rue Drouot, PARIS (1^{er})

L. MAURY

Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris

Lauréat de l'École Dentaire de France Successeur de BAKER 75, Boulevard Gambetta

Maison Bouysson, (de 9 à 5 heures)

Travail parfait et entièrement garanti

A. WILCKEN

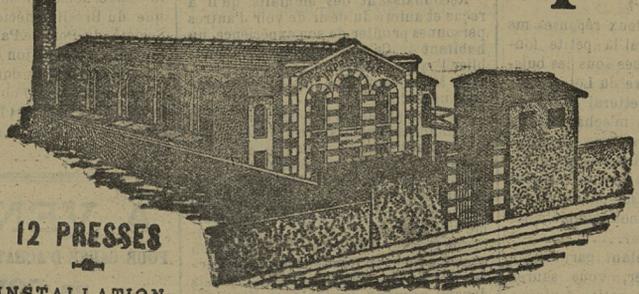
CHIRURGIEN-DENTISTE DIPLOMÉ DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS

DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA ET DE L'ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h. 69, BOULEVARD GAMBETTA EN FACE LE CAFÉ TIVOLI M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS IL GARANTIT SON TRAVAIL ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR LUI-MÊME

RELIGIEUSE, donne secret pr guérir enfants urinant au lit. Ecr. Maison Barot, à Nantes.

Imprimerie A. Coueslant



12 PRESSES INSTALLATION A vapeur et à l'électricité

1, Rue des Capucins, CAHORS

IMPRIMEUR : De la Compagnie d'Orléans, de la Compagnie des Chemins de fer Noëntais DE L'UNION FRANÇAISE ANTIALCOOLIQUE, DE L'UNION FRANÇAISE DES FEMMES POUR LA TEMPÉRANCE de la Société française de Tempérance de la Croix-Bleue du Club Cévenol, des Syndicats d'initiative départementaux des Associations des Anciens Elèves : de l'École Normale des Instituteurs de la Seine, DE L'ÉCOLE NORMALE DES INSTITUTEURICES DE LA SEINE, du Lycée Fénelon et du Lycée Molière de nombreuses publications médicales, sténographiques et antialcooliques, etc., etc., etc.

OUVRAGES DE LUXE, TRAVAUX EN TOUS GENRES (ADMINISTRATIFS & COMMERCIAUX) BROCHURES, JOURNAUX ILLUSTRÉS, PÉRIODIQUES, MÉMOIRES & THÈSES

CIRCULAIRES, PROSPECTUS, AFFICHES, LABEURS

Étiquettes, Enveloppes, Têtes de Lettres, Factures, Registres

TABLEAUX, PROGRAMMES, CARTES COMMERCIALES, MENUS

Mandats, Souches, Lettres de Naissance, Mariage et Décès

CARTES DE VISITE

PRIX MODÉRÉS